

NF 12.03.2026 - L'avenir de l'aéroport de Sion en marche

Jean-Yves Gabbud

Le Grand Conseil a accepté, par 103 voix contre 24 et 2 abstentions, ce jeudi matin la Loi sur la société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion, en une seule lecture.

«L'accouchement a été long et difficile, cela fait 10 ans qu'on en parle», constate le conseiller d'Etat Christophe Darbellay.

Référendum possible

Le peuple valaisan pourrait être appelé à se prononcer sur ce dossier, puisque les Verts «réfléchissent sérieusement à lancer un référendum», a déclaré Mathieu Clerc.

La nouvelle situation

Actuellement, la Ville de Sion assume la concession d'exploitation de l'aéroport, avec un soutien cantonal à hauteur de 50% du déficit et 50% des investissements.

La nouvelle loi sur la société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion prévoit la création d'une société anonyme dont le capital appartiendrait en majorité aux collectivités publiques, avec au moins 34% détenu par l'Etat du Valais et au moins 20% détenu par la Ville de Sion. Dans un premier temps, l'Etat devrait engager 12 millions et la Ville de Sion 3 millions.

Au lieu d'une prise en charge du déficit, l'aéroport recevrait une indemnisation pour des tâches d'intérêt public, estimée entre 3 et 6 millions par an. L'indemnité serait supportée à 70% par l'Etat du Valais, 20% par la Ville de Sion et 10% par l'ensemble des autres communes valaisannes.

Concernant l'impact climatique, Christophe Darbellay met les choses en perspectives: la production de CO2 équivaut à 15 000 kilos par Valaisan et par an; alors que l'aéroport de Sion représente 21 kilos par habitant (0,14%).

Le débat de détail

Après avoir discuté sur le principe en début de session, le Grand Conseil discute le détail de la loi ce jeudi.

- Les Vert.e.s demandent d'inclure dans la loi «que les activités et les objectifs stratégiques de l'aéroport soient compatibles avec les objectifs climatiques et environnementaux du canton et de la confédération».
Le député vert Mathieu Clerc rappelle que la Suisse doit aboutir à la neutralité climatique en 2050 et demande donc d'être cohérent.
La proposition est refusée par 102 voix contre 27.
- Mathieu Clerc déclare que tous les Valaisans doivent supporter les nuisances de l'aéroport, mais que les bénéficiaires seront avant tout des personnes fortunées. Grégory Logean (UDC) conteste cette vision des choses, en mettant en avant les emplois créés et le chiffre d'affaires engendrés par l'activité de l'aéroport. «L'aéroport ne doit pas rester un garage», estime-t-il.

- Les Vert.e.s demandent de «moniter en continu les nuisances sonores». La commission, par son rapporteur Yvan Maistre, indique que la Confédération effectue déjà ce monitoring tous les trois ans. Mathieu Clerc veut aller plus loin pour connaître les nuisances de l'activité aéroportuaire. Grégory Logean indique que l'association des riverains s'engage en faveur du développement civil de l'aéroport, ce que confirme Christophe Darbellay. L'amendement est refusé par 102 voix contre 21 et 6 abstentions.
- Le Conseil d'Etat ne pourra pas désigner directement le président du Conseil d'administration de la société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion Valais. Le Grand Conseil a accepté l'amendement du PLR, par Swen Luyet, sur ce point.
- Les Vert.e.s, par Jérémy Savioz, demandent que «le ou les représentants de la commune municipale de Sion disposent d'un droit de veto sur les décisions du Conseil d'administration». Mathieu Clerc explique que les citoyens de Sion vont être impactés directement par les activités de l'aéroport. Le député et conseiller municipal sédunois Cyrille Fauchère (UDC) déclare: «la Ville de Sion ne demande pas un tel droit de veto». L'amendement est refusé par 121 voix contre 8.
- Les députés décident que les membres du Conseil d'administration de la société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion Valais ne puissent pas fonctionner plus de deux périodes de 4 ans (comme demandé par le Centre) et doivent démissionner lorsqu'ils dépassent 70 ans (comme demandé par le PLR).
- Les tâches d'intérêt public de l'aéroport de Sion seront indemnisées par les collectivités publiques valaisannes. L'UDC du Haut demande que l'indemnité versée par l'Etat du Valais soit limitée à 6 millions. Le PS et le groupe Neo soutiennent cette idée. Christophe Darbellay estime que cette indemnité devrait se monter à 3 millions, selon le scénario normal, 6 millions dans le pire des cas. «Nous souhaitons que l'aéroport fonctionne selon les règles du marché. Le Grand Conseil pourra décider chaque année du montant de l'indemnisation.» L'amendement est refusé par 76 voix contre 49 et 3 abstentions.
- Le groupe PS, par Florian Chappot, demande que l'indemnisation totale des collectivités publiques soit limitée à 2 millions. La proposition est rejetée par 101 voix contre 25.
- La participation des communes sera répartie sur le chiffre de population à raison de 50% et sur le nombre de nuitées à raison de 50%. Christophe Darbellay rappelle que pour une commune comme Loèche-les-Bains, la facture s'élèvera à environ 6000 francs. Cette clé de répartition est confirmée par le Grand Conseil par 104 voix contre 23.
- Les Vert.e.s demandent que le peuple valaisan soit obligatoirement consulté sur cette loi. L'amendement est refusé par 118 voix contre 9 et 1 abstention. Un référendum demeure possible, mais après la récolte des signatures nécessaires.